

<https://enseignants.se-unsa.org/Budget-2025-des-consequences-inacceptables-pour-les-enseignants-du-2d-degre>



enseignants de l'Unsa



Budget 2025 : des conséquences inacceptables pour les enseignants du 2d degré !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le projet de budget 2025 présenté par le gouvernement et en discussion au parlement est un budget très régressif aussi bien pour les conditions de rémunération des personnels que pour leurs conditions de travail.

Les salaires

- **Revalorisation ?**

Le fait marquant pour les personnels est une fois de plus l'absence de mesure de revalorisation des salaires. Le projet de budget ne prévoit aucune disposition relative à la hausse de la valeur du point d'indice. Après une année 2024 blanche en matière de rémunération, c'est une nouvelle fois la diète. Quand l'économie va bien ce n'est pas le moment et quand les finances publiques sont en crise c'est encore moins le moment. Bref, cette logique permanente de ne jamais considérer comme utile de revaloriser les salaires conduit d'une part à une diminution importante du pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation et d'autre part à accroître le décrochage salarial et la dévalorisation de nos métiers.

D'autre part, qu'en est-il de la réflexion amorcée sur la revalorisation des milieux de carrière pour répondre à une absence réelle de progression pendant 10 à 15 ans ? Les belles annonces de l'ancien premier ministre auxquelles il avait lui-même renoncé dès son arrivée à Matignon sont bel et bien parties aux oubliettes.

- **Dévalorisation**

Ignorer la réalité des besoins salariaux des personnels est une chose, conduire une politique punitive en est une autre. Le gouvernement n'a pas froid aux yeux. Le choix de supprimer la Gipa*, qui était le seul moyen de compenser la perte de pouvoir d'achat, est acté pour l'année 2025 mais également pour faire des économies sur le budget 2024 en cours.

- **Coup de grâce**

Mais s'arrêter là n'était pas suffisant, le gouvernement prévoit d'aller encore plus loin. Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage, quand on veut faire des économies, on va prendre dans les poches des fonctionnaires, cette population de travailleurs soi-disant particulièrement « absentéiste ». La solution : trois jours de carence pour le public alors que si cette mesure existe pour les salariés du privé, elle est compensée pour les ¾ d'entre eux par l'employeur.

De plus, on réduit le salaire pendant les congés maladies. En effet, jusqu'à présent 100 % du traitement de base était maintenu (en dehors des primes et indemnités), le gouvernement prévoit à l'avenir seulement 90 %.

Des mesures punitives, c'est aisé à mettre en œuvre, se préoccuper de la santé et des conditions de travail de ses agents, c'est en revanche très loin des préoccupations de notre employeur.

La taille à vif dans les moyens de l'École publique

- **Suppressions de postes**

Cette année, le projet de budget prévoit la suppression de 181 postes. Ces suppressions sont à considérer au regard des annonces du gouvernement de permettre d'étendre la mesure des groupes de besoins aux classes de 4e et de 3e. Ce projet est pour le SE-Unsa une nouvelle ligne rouge que le ministère s'apprête franchir. En effet, la mesure en 2024 aura consommé 2 300 emplois mais surtout la quasi-totalité des marges des établissements pour des attendus que non seulement nous dénonçons, mais dont on sait qu'ils sont *in fine* inefficaces pour les élèves qui réussissent

le moins dans notre système.

D'autres choix étaient possibles, par exemple le redéploiement des millions investis inutilement dans le SNU, qui auraient permis de créer plus de 1 700 postes pour améliorer la réussite des élèves et répondre aux difficultés de remplacement long. Quant au dispositif des prépas seconde, le gouvernement renonce à la généralisation devant l'échec patent de l'expérimentation qui a conduit à fermer des dispositifs faute d'élèves. Toujours en matière de moyens, le ministère refuse de revenir sur son obsession du remplacement de courte durée *via* le *Pacte* qui a prouvé son inefficacité : plusieurs centaines de millions d'euros ont été dépensés pour une amélioration minimale, et plus de 85 % d'heures demeurent non remplacées. De plus, la réduction des dotations en HSE dans les établissements et l'augmentation des jours de carence ne devraient qu'accroître les absences courtes et détériorer un peu plus les conditions de remplacement.

La restriction du nombre de *Pactes* dédiés aux projets ne conduira qu'à réduire les dynamiques d'établissements au détriment des élèves, tout comme la diminution des fonds sociaux ne pourra qu'accroître la précarité des élèves du second degré, dans un contexte social particulièrement dégradé.

- **Conditions de travail**

Alors qu'un bilan de la mise en œuvre des actions de prévention des risques psychosociaux (RPS) est prévu prochainement, ceux-ci devraient se multiplier à cause des suppressions de postes :

- casse-tête des DHG engendrant des choix avec des contraintes fortes et sans moyens et donc des conflits de valeurs entre collègues ;
- sentiment d'insécurité pour les collègues concernés par des mesures de carte scolaire qui peineront de plus en plus à trouver un nouveau poste équivalent près de chez eux.

L'avis du SE-Unsa

Le budget tel que présenté au Parlement est inacceptable. Certains amendements portés par le gouvernement pourraient même dégrader encore le projet initial en particulier l'augmentation des jours de carence et la baisse de la rémunération en congés maladie.

Pendant toute la période de discussion au parlement, le SE-Unsa agit auprès du gouvernement et des parlementaires pour obtenir le renoncement à la suppression massive de postes et à l'absence de perspective d'amélioration des rémunérations.

Le SE-Unsa agit par tous les moyens pour faire évoluer la proposition initiale et n'exclut à ce jour aucune modalité d'actions.

** L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) était versée automatiquement si l'évolution du traitement brut indiciaire était inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.*